

CONDITIONS GENERALES DE VENTE HURA FACILITIES

Article 1 – Champ d’Application - Opposabilité :

Les présentes Conditions Générales de Vente s’appliquent, sans restriction ni réserve, à l’ensemble des prestations proposées par **HURA FACILITIES** sur son site internet “ www.hura-facilities.com ”, et de sa plateforme technique, et concernent les services suivants :

- Prestation de Recrutement,
- (par chasse ou annonce classique, notre base comprend plus de 10000 communicants)
- Délégation de personnel,
- (Mission/Projet, remplacement, renforcement d’équipe, compétences supplémentaires, ...)
- Portage salarial de consultants en communication,
- Audit et Conseil en organisation des services communication,
- Evaluation de communicant par le bilan de compétence,

Les présentes Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur ce site internet, et sont systématiquement annexées à tout contrat signé avec **HURA FACILITIES**. Les prestations de formation dispensées par HURA n’apparaissent pas dans ce document. Ces prestations possédant leurs propres conditions générales de ventes.

Les présentes Conditions Générales de Vente s’appliquent à l’exclusion de toutes autres conditions, et notamment des conditions générales d’achat du Client, sur lesquelles elles prévalent.

Toutes conditions contraires ou particulières posées par le Client, quels qu’en soient le moment et le support, seront inopposables à **HURA FACILITIES**, sauf accord contraire écrit de **HURA FACILITIES**.

Le fait que **HURA FACILITIES** ne se prévale pas à un moment donné de l’une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à s’en prévaloir ultérieurement.

Article 2 – Commandes – Demandes d’accès aux prestations de **HURA FACILITIES** :

L’engagement de fourniture des prestations de services de **HURA FACILITIES**, telles que décrites à l’article 1 ci-dessus, n’est parfait et définitif qu’après réception de la commande du Client.

Pour être prise en compte, cette commande devra faire l’objet de la signature d’un bon de commande papier ou d’un formulaire électronique disponible sur le site internet de **HURA FACILITIES**.

Article 3 - Tarifs - Réductions de prix : 3.1. Tarifs : Les prestations de services sont fournies par **HURA FACILITIES** aux tarifs mentionnés aux barèmes catégoriels différenciés en fonction des catégories de Clients concernés. Ces barèmes sont communiqués au Client de chaque catégorie concernée. Les tarifs qui y figurent sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle que définie auxdits barèmes. Les demandes de prestations de services spécifiques du Client, auxquelles ces barèmes catégoriels ne peuvent s’appliquer, feront l’objet d’un devis préalablement accepté par celui-ci. Les prix figurant dans lesdits barèmes, HT et TTC, sont exprimés en Euros. Une facture est établie par **HURA FACILITIES**, et adressée au Client en fonction du service concerné, selon la périodicité suivante : - “ Lignes de commandes libraires ” : Facturation en fonction du nombre de commandes passées donnant lieu à l’établissement d’une facture à l’issue de chaque trimestre échu. - “Lignes de commandes distributeurs” Forfait annuel donnant lieu à l’établissement d’une facture au début de l’année civile, ou facturation en fonction du nombre de commandes reçues donnant lieu à l’établissement d’une facture à l’issue de chaque mois échu. **3.2. Réductions de prix :** Le Client pourra bénéficier de réductions de prix, rabais, remises et ristournes, en fonction des quantités de prestations de services commandées, en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes de prestations de services, dans les conditions et selon les modalités décrites en annexe aux tarifs de **HURA FACILITIES** et communiqués au Client concomitamment à ceux-ci.

Article 4 - Conditions de règlement :

4.1. Modalités et Délais de règlement : Sauf indication contraire écrite de **HURA FACILITIES**, les factures sont payables net et sans escompte, à trente (30) jours, date de facture, et le paiement sera effectué à l’ordre de **HURA FACILITIES**, par chèque, virement, LCR directe ou prélèvement automatique, selon les modalités qui auront été définies entre le Client et **HURA FACILITIES**. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu’après encaissement effectif des sommes dues à **HURA FACILITIES**. **HURA FACILITIES** se réserve le droit à tout moment d’exiger un acompte ou un paiement de la totalité avant d’exécuter les prestations demandées par le Client, notamment si **HURA FACILITIES** a constaté un incident de paiement, si l’enquête financière sur le Client est défavorable, ainsi que dans l’hypothèse où une société d’affacturation refuserait de prendre en compte les factures du Client. **4.2. Pénalités de retard :** En cas de non-paiement de la facture à la date fixée par celle-ci, les sommes dues seront majorées d’une pénalité de retard d’un montant égal à une fois et demie (1,5) le taux de l’intérêt légal en vigueur en France, à compter du lendemain de la date de règlement fixée sur la facture et jusqu’au règlement

effectif ; les pénalités seront payables à réception de l'avis de débit envoyé par **HURA FACILITIES**. **4.3. Suspension des prestations en cas de non-paiement** : En outre, en cas de non-paiement de la facture à la date fixée par celle-ci, **HURA FACILITIES** aura de plein droit la faculté de suspendre ou d'annuler la fourniture des prestations de services demandées par le Client, et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations, et/ou de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées au Client.

Article 5 - Modalités de fourniture des prestations : Sauf preuve contraire, les prestations de services demandées par le Client seront fournies par **HURA FACILITIES** à partir du site du client ou d'un télétravail. **HURA FACILITIES** s'engage à mettre en œuvre, directement ou indirectement, les moyens techniques et humains nécessaires permettant d'assurer les prestations de services demandées par le Client. **HURA FACILITIES** ajustera les moyens concernés de manière à les adapter aux volumes à traiter, et permettre le traitement de ceux-ci dans des délais compatibles avec les besoins du Client. **HURA FACILITIES** s'engage à fournir au Client des prestations de qualité, conformes aux règles de l'art et à l'état de la technique informatique. **HURA FACILITIES** dispose à cet effet d'une entière liberté d'action dans l'organisation de ses prestations, dans la localisation de sa plateforme technique, ainsi que dans le choix de ses propres prestataires. **HURA FACILITIES** s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité et l'intégrité des données transitant par sa plateforme technique.

Article 6 - Responsabilité du Prestataire – Garantie : **HURA FACILITIES** n'est pas responsable des erreurs affectant les données qui lui sont transmises par les éditeurs, les distributeurs ou les libraires, ni des détériorations de fichiers lors des transmissions de données. Sous réserve des dispositions légales impératives, la responsabilité totale et cumulée de **HURA FACILITIES**, quelle qu'en soit la cause, est limitée au montant payé à **HURA FACILITIES** par le Client pour la commande concernée, et des prestations de services effectuées en exécution de cette commande. En aucun cas, n'ouvriront droit à réparation de la part de **HURA FACILITIES** les préjudices indirects et/ou immatériels ou moraux, à savoir notamment les préjudices financiers ou commerciaux tels que perte de bénéfice, perte de commande, perte d'exploitation, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image, interruption de service, ainsi que les préjudices de même nature résultant d'une action en réclamation dirigée contre **HURA FACILITIES** par le Client du fait de dommages subis par un tiers. La responsabilité de **HURA FACILITIES** ne saurait en outre être engagée, en cas de survenance d'un quelconque dommage aux données du Client, ce dernier devant procéder à ses frais à la sauvegarde de celles-ci. Ces données ne seront en aucun cas réimplantées par **HURA FACILITIES** sur les matériels en cas de perte. Il appartient au Client de se conformer, à ses frais, à toutes les lois et réglementations en vigueur dans le pays d'utilisation ou de livraison concernant le matériel. En tout état de cause, **HURA FACILITIES** est dérogée de toute responsabilité et ne saurait être tenue à indemnité dans les cas de force majeure.

Article 7 – Informatiques et libertés : En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à un usage interne par **HURA FACILITIES**. Ces données nominatives peuvent néanmoins être transmises à des tiers, partenaires de **HURA FACILITIES**. Le Client dispose donc d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition s'agissant des informations le concernant, dans les délais prévus par la loi et la réglementation en vigueur. **Article 8 – Droit Applicable - Litiges** : Le droit français est seul applicable.

SAUF STIPULATIONS LEGALES CONTRAIRES IMPERATIVES, TOUTES LES CONTESTATIONS RELATIVES AUX PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE, OU PRESTATIONS QUI Y SONT SOUMISES, SERONT A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE, DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DE PARIS.